

# LES DIFFÉRENTES DATES DES ASSEMBLÉES DE QUARTIER

## **Hautepierre Jeudi 17 juin**

de 19h à 21h, école élémentaire Catherine,  
1 Place Comtesse de Ségur

## **Poteries Hohberg Vendredi 18 juin**

de 18h à 20h, école élémentaire Stoskopf,  
22 Rue Colette (entrée par la cour)

## **Neuhof Mercredi 23 juin**

de 18h à 20h, Gymnase Reuss

## **Meinau Lundi 28 juin**

de 18h30 à 20h30, école Jean Fischart,  
8 Rue de Provence

## **Tribunal Contades Lundi 28 juin**

de 18h à 20h, Palais des fêtes,  
4, rue de Phalsbourg

## **Conseil des Quinze - Orangerie - Spach - Rotterdam Lundi 28 juin**

de 19h à 21h, école élémentaire du Conseil  
des 15, Rue de Douai

## **Cité de l'Ill Mardi 29 juin**

de 18h à 20h, école Schwilgué,  
rue de la Liepvrette

## **Neudorf Musau Mercredi 30 juin**

de 18h30 à 20h30, Centre culturel  
Marcel Marceau, 1 Place A. Schweitzer

## **Esplanade Mercredi 30 juin**

de 18h à 20h, Maison de Proximité,  
6 cour de Cambridge

## **Grande île Finkwiller Mercredi 30 juin**

de 18h à 20h, Cour de l'Hôtel de Ville,  
9 Rue Brûlée

## **Robertsau / Wacken Mercredi 30 juin**

de 18h30 à 20h30, école de la Robertsau,  
rue Adler

## **Bourse-Krutenau Jeudi 1<sup>er</sup> juillet**

de 18h à 20h, école Sainte-Madeleine

## **Cronenbourg Nord Jeudi 1<sup>er</sup> juillet**

de 18h à 20h, école élémentaire Langevin,  
27 Rue Lavoisier

## **Elsau Mercredi 30 juin**

de 18h30 à 20h30, école élémentaire  
Léonard de Vinci, 3 rue Léonard de Vinci

## **Gare-Halles Vendredi 2 juillet**

de 18h à 20h, Square Saint Jean,  
3 Rue Kuhn

## **Cronenbourg Sud Vendredi 2 juillet**

de 18h à 20h, école Camille Hirtz,  
13 rue des Renards

## **Koenigshoffen Lundi 5 juillet**

de 18h à 20h, école élémentaire  
des Romains, Square Appert

## **Montagne Verte Mardi 6 juillet**

de 18h à 20h, école élémentaire Gliesberg,  
8 Chemin du Gliesberg

## **Port du Rhin Mercredi 7 juillet**

de 18h30 à 20h30, école du Port du Rhin,  
170 route du Rhin

Plus d'informations  
[participer.strasbourg.eu](http://participer.strasbourg.eu)

Aux Ateliers,  
Citoyen·nes!

j'ai un projet  
pour mon  
quartier

Je  
peux  
agir !

DU 17 JUIN AU 7 JUILLET  
LANCEMENT DES ATELIERS  
DE QUARTIER

VOUS AVEZ UN PROJET ?  
VOUS POUVEZ AGIR !

# LES ATELIERS DE QUARTIER !

## UNE NOUVELLE FAÇON DE PARTICIPER

Les Ateliers de quartier sont le nouveau mode de participation citoyenne proposé par la Ville de Strasbourg à l'échelle du quartier. Ils s'organisent autour de projets proposés par les habitant-es et permettent ainsi à chacune et chacun de s'investir selon ses centres d'intérêt.

Les projets proposés sont débattus lors d'une assemblée de quartier, ouverte à toutes et tous, et organisée plusieurs fois dans l'année. C'est elle qui décide de la recevabilité des projets.

Une fois le projet retenu, chaque atelier peut ensuite fonctionner en autonomie et permettre ainsi à chacune et chacun de s'investir selon ses disponibilités.

Les projets devront être proposés en amont sur le site [participer.strasbourg.eu](http://participer.strasbourg.eu) Ils pourront ensuite être présentés en assemblée de quartier.

En juin et juillet auront lieu les 1<sup>ères</sup> assemblées de quartier

### Quelques exemples de projet pouvant donner lieu à des ateliers :

- La vie de quartier (événements sportifs, festifs, culturels, etc.)
- La solidarité (intergénérationnelle, événements solidaires...)
- Les espaces verts (végétalisation, plantation, fleurissement, etc.)
- Le compostage de proximité
- Et tous les sujets qui vous sembleront importants pour votre quartier

LES ATELIERS DE QUARTIER  
COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Je suis une ou un habitant-e  
ou  
Un groupe d'habitant-es du quartier

Quel type de projet ?

- Un projet d'intérêt collectif
- Sans but commercial

J'ai un **PROJET** pour mon quartier

Je le propose sur [participer.strasbourg.eu](http://participer.strasbourg.eu)

Qui constitue cette assemblée ?

Elle est ouverte à toutes et tous, ponctuellement ou de manière plus suivie.

Je le présente à l'assemblée de quartier qui décide de :

- La recevabilité du projet
- L'allocation d'un budget si nécessaire

Comment l'assemblée fonctionne ?

- La gouvernance est citoyenne
- Lors de la 1<sup>ère</sup> assemblée, les habitant-es co-construisent son mode de fonctionnement

Quelle articulation entre ateliers de quartier et assemblée ?

Des points d'étapes sont à prévoir lors de chaque assemblée

**SI :**

- Le projet est validé
- 5 personnes à minima sont volontaires pour y travailler

L'atelier de projet est lancé !